

# **Bodyguard et l'Association e-Enfance allient leurs forces pour une meilleure prise en charge des jeunes victimes de propos haineux en ligne ou de cyber-harcèlement**

Paris, le 9 février 2021 – A l'occasion du Safer Internet Day, journée mondiale de sensibilisation et de protection des mineurs sur Internet, Bodyguard et l'Association e-Enfance annoncent un partenariat opérationnel entre l'application Bodyguard et la plateforme d'assistance Net Ecoute 0800 200 000. Un nouveau module, accessible directement depuis la page d'accueil Bodyguard, permet désormais aux utilisateurs victimes de harcèlement en ligne d'être mis en relation directe avec les professionnels de la plateforme d'assistance Net Ecoute 0800 200 000.

## **Une nouvelle étape dans la protection des plus jeunes**

Bodyguard embarque désormais la messagerie instantanée de la plateforme d'assistance Net Ecoute 0800 200 000 (opérée par l'Association e-Enfance) dans son application mobile. Bodyguard permet ainsi à ses utilisateurs, victimes ou témoins de propos haineux ou de cyber violences d'entrer directement en contact avec un professionnel de Net Ecoute pour une prise en charge personnalisée à travers son chat ou un appel gratuit.

Alors que 62 % des adolescents se disent incapables de vivre sans leur smartphone plus d'une journée\*, et s'exposent à des

risques croissants, Bodyguard et l'Association e-Enfance unissent leurs forces **pour renforcer la protection des enfants et adolescents vulnérables dans l'univers numérique.** Avec ce partenariat, les jeunes en difficulté n'auront pas à quitter l'application pour bénéficier de l'accompagnement et des conseils des équipes de Net Ecoute.

## **Net Ecoute 0800 200 000, le numéro d'assistance du Programme Safer Internet de la Commission européenne en France**

Opéré par l'Association e-Enfance, Netecoute.fr 0800 200 000 est le numéro vert national de la protection des mineurs sur Internet et l'aide à la parentalité numérique depuis 2009. Tiers de confiance, il est le seul dispositif d'alerte en lien direct avec les réseaux sociaux, les plateformes Pharos de la Police nationale, Brigade numérique de la Gendarmerie nationale, et le 119-Enfance en danger. Son équipe composée de psychologues, juristes et spécialistes des outils numériques, formée à la protection des mineurs, conseille et accompagne les jeunes, les parents et les professionnels sur toutes les problématiques liées aux usages et aux dangers du numérique. Elle est ainsi à même de signaler des contenus illégaux et de demander leur retrait aux plateformes et réseaux sociaux en moins de 24h00. L'Association e-Enfance et sa plateforme d'assistance Net Ecoute 0800 200 000 interviennent avec le soutien du Programme *Safer Internet* de la Commission européenne.

*« L'objectif de ce partenariat est de mutualiser nos expertises, à la fois technologiques et humaines, pour protéger plus efficacement les plus jeunes contre la haine en ligne et le cyber-harcèlement. C'est un impératif alors que notre plateforme Net Ecoute 0800 200 000 a enregistré une hausse de près de 60 % des cyberviolences en 2020 », commente Justine Atlan, Directrice générale de l'Association e-Enfance*

# Bodyguard App, une technologie au service de l'humain pour lutter contre la haine en ligne

Avec l'intégration d'un nouveau module donnant un accès direct à la plateforme d'assistance Net Ecoute 0800 200 000 sur son application mobile, Bodyguard renforce son rôle dans la protection des plus jeunes. Des contenus haineux bloqués à la possibilité de joindre un professionnel de l'Association e-Enfance, en direct, depuis une messagerie instantanée, Bodyguard enrichit ainsi sa solution afin de garantir un environnement numérique toujours plus encadré et bienveillant.

Pour aller encore plus loin, Bodyguard booste également sa technologie afin d'alerter l'utilisateur lorsqu'une situation sensible, due à une hausse des commentaires haineux par exemple, est détectée. En poussant en page d'accueil l'accès à la plateforme d'assistance Net Ecoute 0800 200 000 (service disponible du lundi au samedi de 9h00 à 20h00), lorsque la situation devient alarmante pour l'utilisateur, la force de Bodyguard combinée à celle de l'Association e-Enfance s'illustre ainsi par une protection complète allant de l'alerte à la prévention en passant par l'écoute et l'assistance.

*« Ce partenariat qui se traduit par une connaissance parfaite de l'environnement numérique, alliant solutions technologiques et compétences de professionnels de l'enfance et du numérique, est une étape de plus dans la lutte contre le cyber-harcèlement. Avec l'accès direct vers la plateforme d'assistance Net Ecoute 0800 200 000 depuis l'application Bodyguard, nous affirmons une fois encore notre engagement commun dans la protection des plus jeunes sur Internet », affirme Charles Cohen, Fondateur de Bodyguard*

Pour plus d'informations sur Bodyguard, rendez-vous sur

<https://www.bodyguard.ai/>

## **Contacts presse :**

Association e-Enfance :

Gaëlle de Montoussé

06 09 77 51 04

[g.demontousse@e-enfance.org](mailto:g.demontousse@e-enfance.org)

Sandra Tricot

06 65 85 85 65

[stricot@kbzcorporate.com](mailto:stricot@kbzcorporate.com)

## **Hopscotch pour Bodyguard**

Marlène Para – Tansu Yuksel – Nicolas Schmit

[Bodyguard\\_hopscotch@hopscotch.fr](mailto:Bodyguard_hopscotch@hopscotch.fr)

Telephone: 01 41 34 23 74 – 01 70 94 65 50

## **A propos de l'Association e-Enfance**

Reconnue d'utilité publique, l'Association e-Enfance est la référence pour la protection de l'Enfance sur Internet et l'éducation à la citoyenneté numérique depuis 2005. Agréée par le Ministère de l'Education nationale, elle propose des interventions en milieu scolaire, des formations sur les bons usages d'Internet et opère le numéro Net Ecoute d'assistance aux jeunes victimes de cyberharcèlement et de leurs parents.

Gratuit, anonyme et confidentiel, Net Ecoute 0800 200 000 est le numéro vert national spécialisé dans la protection des mineurs sur Internet, la lutte contre toutes les cyber-violences et l'accompagnement à la parentalité numérique. C'est le seul dispositif à être en lien direct avec les réseaux sociaux, les plateformes « Pharos » de la Police nationale et « Brigade numérique » de la Gendarmerie nationale, et le 119-Enfance en danger. Le service est disponible sur [netecoute.fr](http://netecoute.fr), par mail, chat et Messenger de 9h à 20h du lundi au samedi. [www.e-enfance.org](http://www.e-enfance.org)

\* Etude « Usages numériques et violences en ligne » auprès des 10-19 ans et leurs parents, Association e-Enfance / Lab Heyme / OpinionWay (février 2020)

---

# Les Millennials et le numérique à l'ère de la COVID-19 : les défis à relever pour une expérience en toute sécurité

*Près de 4 Millennials sur 10 déclarent avoir ouvert un, ou plusieurs, compte(s) sur une plateforme numérique depuis le début de la crise sanitaire*

Paris, le 5 février 2021 – À l'occasion du Safer Internet Day 2021, la Journée internationale de sensibilisation aux usages du numérique dédiée cette année à l'impact de la COVID-19, TikTok et l'Association e-Enfance se sont intéressées aux comportements des Millennials – cette génération dite « connectée » – et dévoilent les résultats d'une étude réalisée avec YouGov1. Cette enquête dresse à la fois un premier bilan de l'année 2020 et apporte un éclairage sur leur connaissance des outils de sécurité et de protection de la vie privée. Des thématiques qui sont au cœur des préoccupations de TikTok qui s'engage au quotidien à offrir un environnement bienveillant au sein duquel sa communauté peut exprimer sa créativité en toute liberté.

L'Association e-Enfance, la référence dans la protection des mineurs sur Internet, opère notamment la plateforme

d'assistance Net Ecoute 0800 200 000 dans le cadre du Programme Safer Internet de la Commission européenne.

## **Les plateformes numériques au service du lien social, les Millennials disent oui...**

Sans surprise, trois Millennials sur quatre (74%) affirment que la crise sanitaire les a éloignés de leurs proches, que ce soit des membres de leur famille ou des amis. Pour deux tiers d'entre eux (65%), les plateformes numériques ont constitué un véritable rempart, permettant de réduire cette distance. Un sentiment d'autant plus marqué chez les Millennials résidant en région parisienne (74%). Pour 78% des sondés, les plateformes numériques sont un canal privilégié pour entretenir le lien social grâce à leur service de messagerie, et à 43% car elles permettent de poster des contenus (photos, vidéos) qui leur tiennent à cœur.

D'ailleurs, près de quatre Millennials sur dix (36%) déclarent avoir ouvert un, ou plusieurs, compte(s) sur des plateformes numériques depuis le début de la crise sanitaire. Preuve que les plateformes numériques continuent d'être plébiscitées comme moyen idéal pour garder le contact, mais aussi pour s'évader, notamment en cette période difficile.

## **...Même s'ils ne maîtrisent pas complètement les fonctionnalités de sécurité en ligne**

Si la crise sanitaire a renforcé l'utilisation d'Internet au sens large, ce phénomène s'est-il pour autant accompagné d'une meilleure connaissance des outils de sécurité et de protection de la vie privée ? Les résultats de l'étude révèlent qu'il reste encore des efforts de sensibilisation à

mener pour bien prendre en main toutes ces fonctionnalités.

***1 Méthodologie : l'étude a été réalisée entre le 25 et 27 janvier 2021, auprès de 1004 personnes représentatives de la population française âgées entre 18 et 34 ans.***

Alors que huit Millennials sur dix (83%) possédant un compte sur une plateforme affirment savoir qu'il existe des fonctionnalités de sécurité et de protection de leur vie privée, ils ne sont que 42% à savoir exactement comment s'en servir.

D'ailleurs, premier moyen de protection : un mot de passe robuste, dédié à chaque plateforme. Un défi pour les Millennials, puisqu'ils sont plus d'un sur deux (54%) à reconnaître avoir perdu au moins une fois leur mot de passe au cours des 12 derniers mois !

La question de leur sécurité est bien une priorité, puisqu'ils sont 81% à reconnaître qu'il est nécessaire de faire davantage de pédagogie sur ces outils. Et les femmes y sont d'autant plus sensibles (86%) que les hommes (77%). Parmi les options recommandées :

- des émissions et articles dans les médias (34%),
- une sensibilisation de la part des parents (21%),
- des guides pratiques (20%),
- des ateliers avec des professionnels (15%).

## **Comment les Millennials s'assurent-ils une expérience en ligne sûre ?**

Les Millennials ont déjà de bons réflexes !

Ainsi, ils sont 56% à rendre accessible leurs contenus uniquement à leurs abonnés, et même 52% à tout simplement mettre leur(s) compte(s) en privé. Une option qui est davantage utilisée par les femmes (56%) que par les hommes (47%). 51% des sondés ont le réflexe de supprimer la géolocalisation et 42% leurs informations personnelles (email,

téléphone, adresse postale).

## **Bloquer, signaler : que font les Millennials ?**

Sept Millennials sur dix (72%) reconnaissent avoir déjà signalé un contenu ou profil sur les plateformes numériques. De même, ils sont 74% à avoir déjà bloqué au moins un compte. Et les Millennials se montrent tout autant proactifs quand il s'agit de défendre leur communauté : près de la moitié d'entre eux (47%) signalent automatiquement des comptes quand ils sont témoins de comportements qu'ils estiment inappropriés. Ils sont 14% également à commenter pour défendre l'utilisateur et 10% à essayer de nouer un dialogue constructif pour apaiser la situation.

## **TikTok poursuit son engagement pour la protection de sa communauté**

TikTok s'engage au quotidien à proposer un environnement sûr où chacun, et notamment les plus jeunes, puisse exprimer sa créativité en toute sérénité et confiance. C'est tout le sens des initiatives clés menées ces derniers mois pour renforcer la sécurité et protection de la vie privée de sa communauté.

Ainsi, en ce début d'année, TikTok a automatiquement fait basculer en mode privé les paramètres de confidentialité par défaut de ses utilisateurs âgés de 13 à 15 ans. Concrètement, cela signifie que seuls les abonnés acceptés comme « Amis » pourront visionner leurs vidéos.

TikTok est également la seule grande plateforme à avoir supprimé l'accès à la Messagerie Directe pour les utilisateurs de moins de 16 ans. Ceux-ci n'ont d'ailleurs pas la possibilité de réaliser de *Livestreams*. Des avancées significatives visant à offrir une expérience toujours plus sûre à ses jeunes utilisateurs.



Enfin, grâce au mode Connexion Famille, lancé dès février 2019 et renforcé en octobre 2020, TikTok invite les parents à accompagner leurs adolescents dans leur expérience en ligne. Ainsi, parents et adolescents ont la possibilité d'associer leurs comptes TikTok respectifs, et de décider, ensemble, du paramétrage de certaines fonctionnalités.

## **TikTok et l'Association e-Enfance s'associent pour un Internet plus sûr**

À l'occasion du Safer Internet Day, TikTok et l'Association e-Enfance lancent un Quiz ludique destiné aux utilisateurs pour tester leurs connaissances des fonctionnalités de sécurité et de confidentialité de la plateforme ainsi que leurs réflexes face à d'éventuels comportements inappropriés. Ce Quiz sera accessible du 9 au 14 février, dès l'ouverture de l'application.

### À propos de TikTok

TikTok est la destination incontournable pour les vidéos mobiles au format court. Nous avons pour mission d'être une source d'inspiration pour les utilisateurs et d'enrichir leur quotidien en offrant un lieu où exprimer leur créativité ainsi qu'une expérience authentique, amusante et positive. TikTok est présent partout dans le monde avec des bureaux notamment à Los Angeles, New York, Londres, Paris, Berlin, Dubaï, Mumbai, Singapour, Jakarta, Séoul et Tokyo. [www.tiktok.com](http://www.tiktok.com).

### À propos de l'Association e-Enfance

Reconnue d'utilité publique, l'Association e-Enfance est la référence pour la protection de l'Enfance sur Internet et l'éducation à la citoyenneté numérique depuis 2005. Agréée par le Ministère de l'Éducation nationale, elle propose des interventions en milieu scolaire, des formations sur les bons usages d'Internet et opère le numéro Net Ecoute d'assistance aux jeunes victimes de cyber harcèlement et de leurs parents.

Gratuit, anonyme et confidentiel, Net Ecoute 0800 200 000 est

le numéro vert national spécialisé dans la protection des mineurs sur Internet, la lutte contre toutes les cyber-violences et l'accompagnement à la parentalité numérique. C'est le seul dispositif à être en lien direct avec les réseaux sociaux, les plateformes « Pharos » de la Police nationale et « Brigade numérique » de la Gendarmerie nationale, et le 119-Enfance en danger. Le service est disponible sur netecoute.fr, par mail, chat et Messenger de 9h à 20h du lundi au samedi. L'Association e-Enfance et sa plateforme d'assistance Net Ecoute 0800 200 000 interviennent avec le soutien du Programme Safer Internet de la Commission européenne.

Pour plus d'informations sur l'Association e-Enfance, rendez-vous sur [www.e-enfance.org](http://www.e-enfance.org)

Contacts presse

*Le Public Système PR pour TikTok*

Email : [tiktok@lepublicsysteme.fr](mailto:tiktok@lepublicsysteme.fr)

Tel : 01 41 34 21 29

*TikTok*

Fabien Laxague

Head of Communications, France

Email : [fabien.laxague@tiktok.com](mailto:fabien.laxague@tiktok.com)

---

**L'Association e-Enfance, avec  
le soutien de Facebook, lance**

# **un chatbot pour aider les jeunes en difficulté dans leurs usages numériques, une première en France**

A l'occasion du Safer Internet Day, la journée européenne de sensibilisation aux usages du numérique, l'Association e-Enfance lance un nouvel outil pour entrer en relation avec sa plateforme d'assistance Net Ecoute 0800 200 000. Son chatbot s'adresse tout particulièrement aux jeunes et aux parents en quête de réponses et de conseils rapides dans leurs usages numériques. Ce nouvel outil conversationnel a été développé par l'Association e-Enfance avec le soutien de Facebook, qui poursuit ainsi son engagement pour renforcer la sûreté et la sécurité en ligne. Le chatbot de l'Association e-Enfance, un nouvel outil pour dialoguer avec sa plateforme d'assistance Net Ecoute 0800 200 000

Face aux sollicitations toujours plus nombreuses enregistrées sur sa plateforme d'assistance Net Ecoute depuis le 1er confinement (en hausse de 44 % sur l'année 2020), l'Association e-Enfance s'appuie sur l'intelligence artificielle pour étoffer son dispositif de mise en relation existant (netecoute.fr, mail, chat, Messenger, ou numéro vert gratuit 0800 200 000).

Le chatbot s'adresse tout particulièrement aux jeunes dont le nombre de sollicitations n'a cessé de croître sur l'année. Disponible dès la page d'accueil de son site Internet ou de sa page Facebook, le chatbot analyse les requêtes, et apporte les premières réponses concrètes. En fonction de la demande, il oriente l'appelant vers une ressource du site Internet ; il apporte des éléments de réponses sur des thèmes plus ou moins complexes comme le cyberharcèlement ou le chantage à la webcam

**; ou encore, il oriente directement l'appelant vers un écoutant pour une prise en charge immédiate et personnalisée.** Le chatbot vient ainsi renforcer le dispositif d'accueil de la plateforme et la réactivité dans la prise en charge des cas les plus urgents.

À tout moment au cours de la conversation, **les utilisateurs pourront demander à être orientés vers un écoutant de la plateforme Net Ecoute 0800 200 000.** Le chatbot n'a en effet pas vocation à remplacer l'accompagnement personnalisé par les écoutants. Le chatbot est accessible sur Messenger, via les Pages Facebook de l'Association e-Enfance ou de sa plateforme d'assistance Net Ecoute, ainsi que sur ses sites internet e-enfance.org et netecoute.fr. Il sera prochainement déployé sur WhatsApp.

**Net Ecoute 0800 200 000, le numéro d'assistance national, 100% anonyme et confidentiel du Programme Safer Internet de la Commission européenne**

Opéré par l'Association e-Enfance, Netecoute.fr 0800 200 000 est le numéro vert national de la protection des mineurs sur Internet et l'aide à la parentalité numérique depuis 2009. **Tiers de confiance, il est le seul dispositif d'alerte en lien direct avec les réseaux sociaux, les plateformes Pharos de la Police Nationale, Brigade numérique de la Gendarmerie nationale, et le 119-Enfance en danger.** Son équipe composée de psychologues, juristes et spécialistes des outils numériques, formée à la protection des mineurs, conseille et accompagne les jeunes, les parents et les professionnels sur toutes les problématiques liées aux usages et aux dangers du numérique.

Elle est joignable du lundi au samedi de 9h00 à 20h00 au 0800 200 000, sur netecoute.fr, par mail, chat et Messenger. Avec la mise en ligne du chatbot, le service devient disponible sans interruption 24h/24 en orientant les situations d'urgence vers les autorités compétentes et en délivrant des conseils sur des thématiques numériques spécifiques, fréquemment

rencontrées par les jeunes. L'Association e-Enfance et sa plateforme d'assistance Net Ecoute 0800 200 000 interviennent avec le soutien du Programme Safer Internet de la Commission européenne.

**Selon Justine Atlan, Directrice Générale de l'Association e-Enfance,** « Précurseurs en France dans la mise en place du chat pour les jeunes usagers, nous sommes fiers de continuer à innover avec le lancement du premier chatbot d'une ligne de protection des mineurs en France. Alors que la part des 15 – 17 ans ne cesse d'augmenter sur notre plateforme, il est primordial de proposer aux jeunes les outils de communication qu'ils affectionnent pour les encourager à nous contacter. Nous sommes ravis d'avoir pu mener à bien ce projet avec le soutien de Facebook, notre partenaire de longue date. »

**Toute la semaine, des conseils et astuces à retrouver sur Facebook avec la série de contenus Parlons Web sur la page de Facebook France**

Les parents expriment également de plus en plus le besoin de mieux comprendre et appréhender le numérique. C'est pourquoi Facebook mettra cette semaine les sujets de la sûreté et de la sécurité sur Internet à l'honneur au sein du Club des Parents Connectés ainsi que sur la page de Facebook France. Et ce, via le lancement de « Parlons Web », une série de contenus pour engager la conversation sur la sécurité en ligne et faire connaître les outils pour naviguer en toute sécurité sur les réseaux sociaux (notamment le signalement des contenus inappropriés, la gestion des contacts, l'assistance confidentialité, le contrôle du temps passé...).

Facebook consultera aussi sa communauté de 3 millions de membres pour recueillir ses questions les plus fréquentes sur la sécurité en ligne. Pour le Safer Internet Day, des créateurs de contenus répondront à ces questions en partageant toutes leurs astuces pour une expérience sur les réseaux sociaux en toute sécurité.

**Pour Michelle Gilbert, Directrice de la Communication de Facebook en France et en Europe du Sud et maman de 4 adolescents et jeunes adultes :** “Le numérique est une opportunité et une chance pour les parents et les enfants, mais il génère aussi d’innombrables questions sur ses usages au quotidien au sein des familles. Je suis ravie que le chatbot de l’Association e-Enfance, co-développé avec Facebook sur Messenger, puisse voir le jour. C’est un prolongement naturel de l’accompagnement formidable effectué par l’Association e-Enfance auprès des parents et des jeunes depuis de nombreuses années.”

## **Les engagements de Facebook en matière de sûreté et de sécurité**

Facebook continue de s’engager au plus près des Français, des experts et de la société civile pour développer des programmes, des fonctionnalités et des ressources sur la sûreté et la sécurité :

- Des programmes d’éducation au numérique spécifiquement conçus par les équipes de Facebook France :
- Le programme “Cours d’été pour une famille connectée”, une semaine d’échanges et de formations sur la sécurité en ligne avec des associations et des experts
- Le Fonds pour le Civisme en Ligne, une initiative annuelle d’un montant d’1 million d’euros soutenant des projets de la société civile luttant contre le harcèlement et la haine et promouvant l’esprit critique
- Des fonctionnalités dédiées aux parents, comme par exemple le lancement fin 2020 d’un nouveau type de groupes « Education/Parent » au sein de la fonctionnalité Groupes sur Facebook
- Des ressources pour les parents, les jeunes et les éducateurs pour répondre à toutes leurs questions sur les usages du numérique :
- Le site Internet « En Ligne et en Sécurité »
- Le Centre de prévention contre l’intimidation

- Le portail pour les parents
- Le portail pour les jeunes
- Les guides

## **Pour plus d'informations :**

Service de presse de l'Association e-Enfance :

Gaëlle de Montoussé – g.demontousse@e-enfance.org,

Sandra Tricot – 06 65 85 85 65 – stricot@kbzcorporate.com

Service de presse de Facebook :

facebook.presse@humantohuman.fr

## **A propos de L'Association e-Enfance**

Reconnue d'utilité publique, l'Association e-Enfance est la référence pour la protection de l'Enfance sur Internet et l'éducation à la citoyenneté numérique depuis 2005. Agréée par le Ministère de l'Education nationale, elle propose des interventions en milieu scolaire, des formations sur les bons usages d'Internet et opère le numéro Net Ecoute d'assistance aux jeunes victimes de cyberharcèlement et de leurs parents.

Gratuit, anonyme et confidentiel, Net Ecoute 0800 200 000 est le numéro vert national spécialisé dans la protection des mineurs sur Internet, la lutte contre toutes les cyber-violences et l'accompagnement à la parentalité numérique. C'est le seul dispositif à être en lien direct avec les réseaux sociaux, les plateformes « Pharos » de la Police nationale et « Brigade numérique » de la Gendarmerie nationale, et le 119-Enfance en danger. Le service est disponible sur netecoute.fr, par mail, chat et Messenger de 9h à 20h du lundi au samedi.

Lire le communiqué de presse

---

# L'école des Réseaux sociaux

**Avec le jeu de l'École des Réseaux Sociaux, les enfants ont toutes les cartes en main** Comment sensibiliser les plus jeunes aux usages et enjeux du numérique ?

A l'occasion du Safer Internet Day, l'École des Réseaux Sociaux lance un jeu de cartes pour créer un espace de dialogue entre enseignants de primaire, parents et enfants.

Ce jeu invite les enfants à répondre à l'une des 59 cartes-questions et permet aux enseignants et aux parents d'accéder à des conseils pour y répondre. Par exemple :

- Qu'est-ce qu'une infox ou « fake news » ?
- Que puis-je faire si quelqu'un me harcèle ?
- Qui collecte des données personnelles à mon sujet, et pourquoi ?

Chaque réponse correcte de l'enfant ou du groupe fait gagner une carte et trois bonnes réponses permettent d'emporter la partie.

*« Ce jeu de cartes permet de mener des discussions avec les enfants très simplement et de façon ludique autour de questions qu'ils doivent se poser pour évoluer en sécurité dans le monde digital. Ils doivent prendre l'habitude très tôt de se référer à leurs parents et leurs enseignants lorsqu'ils ont un problème », Daniel Jasmin cofondateur d'eduPad*

L'École des Réseaux Sociaux est un ensemble de ressources et d'activités gratuites, sans inscription, accessible en classe ou à la maison. Ce service est développé par la start-up française eduPad et l'ONG européenne European SchoolNet en partenariat avec le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI), l'UNAF ainsi que Internet sans crainte et la plateforme d'assistance Net Écoute.



Démarrée en France, cette initiative européenne d'intérêt général se déploiera en Pologne, Italie, Espagne et Angleterre au premier semestre 2021 avant de s'étendre à travers le monde.

*« Nous devons donner aux élèves les outils qui leur permettront de s'épanouir sur Internet, d'en faire bon usage et de se protéger contre les risques qui existent. L'École des Réseaux Sociaux apporte aux professeurs et aux parents les ressources pédagogiques nécessaires pour sensibiliser les enfants aux usages et enjeux du numérique. Initiative française, la diffusion de ce service innovant en Europe démontre le rôle de premier plan que peuvent jouer les edtechs françaises pour favoriser un Internet plus sûr pour les enfants. »* **Jean-Michel Blanquer**, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

*« Le monde numérique peut exposer les enfants à des contenus violents et illicites. Sans implication des parents, l'enfant a un accès illimité et gratuit à une infinité de contenus, dont des contenus haineux en ligne, car l'école n'est pas l'unique lieu dans lequel les enfants sont exposés.*

*Ensemble, avec le travail formidable des associations, dont l'École des Réseaux Sociaux, agissons pour donner toutes les chances à nos enfants de se développer dans un univers numérique plus sûr. »* **Adrien Taquet**, secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles.

*« L'école des réseaux sociaux souhaite fédérer les acteurs du monde éducatif – parents, enseignants, institutions impliquées dans le numérique et enfants en créant au niveau national des écosystèmes qui constituent un socle robuste et permettront au niveau européen la fertilisation croisée d'expériences et de pratiques venant de divers contextes nationaux. Seul un dialogue et un échange permanent entre différents pays au niveau des pratiques européennes permettra la mise en place d'un cadre de référence européen ancré dans*

*les réalités de terrain.* », **Marc Durando**, Directeur d'European Schoolnet.

Quelques exemplaires papiers du jeu de cartes seront distribués pendant tout le mois de février aux enseignants et aux parents qui en feront la demande et de nombreuses autres activités sont à télécharger directement sur le site.

### **A propos :**

Fondé en 2011, **eduPad** est un éditeur d'applications éducatives, dont les applications sont utilisées par 10 millions d'enfants dans 146 pays. Avec Monster Messenger, un réseau social sécurisé pour les enfants de 6 à 10 ans lancé en 2016 et qui s'est associé à Facebook Messenger Kids en 2019, eduPad

a acquis une expérience unique des attentes et des comportements des enfants sur les réseaux sociaux.

Fondé en 1997, **European Schoolnet** est le réseau de 34 ministères de l'éducation en Europe dont l'objet est de soutenir les ministères de l'éducation, les écoles, enseignants et acteurs pertinents de l'éducation en Europe dans la transformation des processus éducatifs pour une adaptation aux besoins des sociétés numériques du 21ème siècle.

### **Références**

Le jeu de cartes

L'École des Réseaux Sociaux

L'École des Réseaux Sociaux sur Facebook

European Schoolnet

### **Nos partenaires**

**Le CLEMI**

Le CLEMI, est l'opérateur de référence au sein du système éducatif en France pour la compréhension et la maîtrise de l'information médiatique, pour préparer les élèves, les enseignants et les parents aux enjeux de citoyenneté à l'ère numérique. Avec l'appui de son réseau de coordonnateurs académiques, le CLEMI intervient dans différents domaines : formation de formateurs, production d'outils et de ressources pédagogiques pour les enseignants, les élèves, les familles, organisation d'actions éducatives autour des médias et de l'information, dont la Semaine de la presse et des médias dans l'École®.

## **L'UNAF**

L'Unaf, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945, est l'expert des réalités de vie des familles. L'UNAF accompagne les parents pour leur permettre de reprendre la main face aux usages des écrans de leurs enfants en leur redonnant confiance dans leur capacité d'agir auprès de leurs enfants, en s'appuyant sur des principes fondamentaux tels que l'observation, le dialogue, le partage, l'exemplarité. Sur le site [www.mon-enfant-et-les-ecrans.fr](http://www.mon-enfant-et-les-ecrans.fr), l'UNAF propose des conseils pratiques et accessibles, des astuces, des avis d'experts, des ressources, un décodage de l'actualité numérique et un décryptage de l'univers numérique. Elle anime également le dispositif [www.pedagojeux.fr](http://www.pedagojeux.fr) qui informe et sensibilise les parents sur le jeu vidéo.

## **Internet sans crainte**

Internet sans crainte est le programme national de sensibilisation pour aider les jeunes à mieux maîtriser le numérique de l'école à la maison. Depuis sa création en 2008, il propose des dizaines de ressources numériques gratuites, des conseils et des formations à destination des professionnels de l'éducation et des familles pour les aider à accompagner et sécuriser les usages numériques des enfants et adolescents. Il est une des trois lignes d'action du "Safer

Internet France” soutenu par la

Commission européenne. Il est organisateur en France du Safer Internet Day, journée mondiale de la protection des mineurs sur Internet.

**Net Écoute** 0800 200 000

Opéré par l'Association e-Enfance dans le cadre du programme Safer Internet de la Commission européenne, Netecoute.fr 0800 200 000 est le numéro vert national de la protection des mineurs sur Internet et l'aide à la parentalité numérique. Tiers de confiance, il est le seul dispositif d'alerte en lien direct avec les réseaux sociaux, les plateformes Pharos de la Police nationale, Brigade numérique de la Gendarmerie nationale, et le 119-Enfance en danger. Gratuit, anonyme et confidentiel, le service est disponible par mail, chat et Messenger de 9h à 20h du lundi au samedi.

---

## **L'encadrement juridique de l'exploitation commerciale des influenceurs mineurs**

Les influenceurs mineurs présents sur les réseaux sociaux et les plateformes vidéo font l'objet d'un encadrement juridique depuis la loi n° 2020-1266 du 19 octobre 2020. Ce dernier texte encadre plus précisément l'exploitation commerciale de l'image d'enfants de moins de seize ans sur les plateformes en ligne et entrera en vigueur le 19 avril 2021. Le cadre juridique qui leur est appliqué est désormais inséré aux articles L7124-1 et suivants du Code du travail. Retour sur cette avancée juridique qui mérite d'être saluée.

## **Un vaste champ d'application :**

Le champ d'application du texte concerne les enfants de moins de 16 ans :

- dont l'activité relève d'une relation de travail,
- ou dont l'image est utilisée en vue d'une diffusion sur un service de plateforme de partage de vidéos, lorsque l'enfant en est le sujet principal » et lorsque « les durées ou revenus perçus excèdent un seuil fixé en Conseil d'Etat.

On en retient donc que la loi s'applique donc aussi bien à l'activité des enfants influenceurs dans le cadre d'une relation de travail qu'en dehors.

## **Règles de fonctionnement : déclarations, autorisations préalables et recommandations :**

**Une nécessaire autorisation individuelle préalable de l'autorité administrative pour les enfants influenceurs dont l'activité est considérée comme un travail :**

L'article 1er de la loi du 19 octobre 2020 modifie l'article L7124-1 du Code du travail en exigeant dorénavant qu'un « enfant de moins de 16 ans ne peut, sans autorisation individuelle préalable accordée par l'autorité administrative, être engagé ou produit :

- « [...] dans une entreprise d'enregistrements sonores ou d'enregistrements audiovisuels, quels que soient leurs modes de communication au public ;
- par un employeur dont l'activité consiste à réaliser des enregistrements audiovisuels dont le sujet principal est un enfant de moins de seize ans, en vue d'une diffusion à titre

lucratif sur un service de plateforme de partage de vidéos ».

Cette disposition s'adresse largement aux enfants influenceurs présents sur les réseaux sociaux, en plus des enfants mannequins, du spectacle et de la publicité qui faisaient déjà l'objet de cette disposition.

**Une déclaration préalable à l'autorité administrative pour les enfants influenceurs dont l'activité ne relève pas d'une relation de travail :**

L'article 3 instaure la nécessité d'une déclaration à l'autorité administrative par les représentants légaux pour « la diffusion de l'image d'un enfant de moins de 16 ans sur un service de plateforme de partage de vidéos, lorsque l'enfant en est le sujet principal ».

Cette déclaration est nécessaire lorsque :

- la durée cumulée ou le nombre de ces contenus excède, sur une période de temps donnée, un seuil fixé par décret en Conseil d'Etat ;
- la diffusion de ces contenus occasionne, au profit de la personne responsable de la réalisation, de la production ou de la diffusion de ceux-ci, des revenus directs ou indirects supérieurs à un seuil fixé par décret en Conseil d'Etat.

**Des recommandations aux représentants légaux :**

L'autorité administrative formule des recommandations aux représentants légaux concernant les conséquences de la diffusion de l'image de l'enfant, les obligations financières, les horaires, la durée, l'hygiène, la sécurité des conditions de réalisation des vidéos, les risques associés à la diffusion et les dispositions possible concernant fréquentation scolaire normale). Ces recommandations sont énumérées dans deux cas :

- Une autorisation a été donnée dans le cadre d'une relation de travail pour la réalisation d'enregistrements audiovisuels

d'enfants de moins de 16 ans, en vue d'une diffusion à titre lucratif sur un service de plateforme de partage de vidéos ;

– La diffusion de l'image des enfants influenceurs sur un service de plateforme de partage de vidéos ne relève pas d'une relation de travail.

### **Un droit à l'oubli numérique :**

L'article 6 de la loi du 19 octobre 2020 met en place un droit à l'effacement des données à caractère personnel ne requérant pas le consentement des titulaires de l'autorité parentale.

Ainsi, les plateformes de partage de vidéos ont l'obligation de retirer les contenus diffusés dès lors qu'un enfant influenceur en fait la demande.

De même, elles ont d'autres obligations listées ci-après :

- Retrait du contenu en l'absence de déclaration préalable (article 2).
- Identifier les contenus audiovisuels faisant figurer un enfant de moins de 16 ans (article 2).
- Adopter de chartes en vue pour favoriser l'information et la sensibilisation des utilisateurs (article 4).
- Empêcher le traitement à des fins commerciales des contenus audiovisuels dans lesquels figure un mineur (article 4).
- Améliorer la détection des contenus portant atteinte à la dignité et l'intégrité physique ou morale des mineurs de moins de 16 ans (article 4).
- Faciliter le droit à l'effacement des données à caractère personnel (article 4).

### **Obligations financières des représentants légaux :**

**S'agissant des enfants influenceurs dont l'activité est considérée comme un travail :**

L'article L7124-9 du Code du travail prévoit les modalités relatives à la rémunération perçue par ces enfants. Leur

rémunération se divise en deux parts :

- une part de la rémunération perçue par l'enfant peut être laissée à la disposition de ses représentants légaux,
- L'autre part est versée à la Caisse des dépôts et consignations et gérée par cette caisse jusqu'à la majorité de l'enfant ou son émancipation. Des prélèvements peuvent être autorisés en cas d'urgence et à titre exceptionnel.

**S'agissant des enfants influenceurs dont l'activité ne relève pas d'une relation de travail :**

Ces derniers voient leur rémunération divisée en deux parts :

- la part des revenus directs et indirects tirés de la diffusion des contenus – qui excède le seuil fixé par décret en Conseil d'État – est versée à la Caisse des dépôts et consignations et gérée par cette caisse jusqu'à la majorité de l'enfant ou son émancipation.
- une part des revenus, déterminée par l'autorité compétente, peut être laissée à la disposition des représentants légaux. Là encore, des prélèvements peuvent être autorisés en cas d'urgence et à titre exceptionnel.

Enfin, retenez qu'en cas de non-respect des obligations susmentionnées, une amende de 75 000 euros est infligée en application de l'article L 7124-22 et suivants du Code du travail.

---

## **Les limites juridiques du**



# « breakup »

Qui n'a pas vu sur les réseaux sociaux, un message mélodramatique ou sibyllin ou encore un changement de « statut amoureux » sur Facebook pour signifier une rupture amoureuse ? Officialiser sa rupture amoureuse sur les réseaux sociaux n'est pas nouveau. Aujourd'hui, sur TikTok, la démarche est la même, mais le format vidéo est encore plus expressif.

Des milliers d'utilisateurs aiment en effet partager leur douleur en cas de tromperies ou de ruptures. On plonge ainsi parfois dans l'intimité d'individus qui devraient réfléchir aux conséquences de leurs actes avant de publier quoi que ce soit...**Le dernier « breakup » médiatisé** en date rappelle que Meghan (le prénom a été changé) avait pour sa part bloqué son ex-copain sur TikTok avant de poster la première vidéo sur sa rupture, afin qu'il ne la voie pas. Elle s'est ensuite appliquée à répondre aux commentaires de compassion et à poster de nouvelles vidéos. Elle ne dit regretter qu'une seule de ses vidéos dans laquelle elle indiquait que de son ex qu'il était «toxique». Elle l'a rapidement supprimée mais certains de ses followers ont retrouvé le compte TikTok de son ex et l'ont insulté. Meghan avait pourtant bloqué son ex sur tous les réseaux sociaux pour qu'il soit impossible à tracer depuis son compte.

A l'Association E-enfance, on tient à rappeler que les propos émis sur les réseaux sociaux engagent la personne qui les énonce. Il y a des limites à la liberté d'expression : le respect d'autrui. Il s'agit de respecter l'image de la personne humaine. L'atteinte à l'honneur ou à la réputation d'une personne physique peut être sanctionnée sur le terrain de la diffamation ou de l'injure.

## ▪ L'injure :

L'injure est une expression péjorative et méprisante adressée

à une personne et n'imputant aucun fait précis à la victime. Si l'injure est adressée à une entreprise ou à un membre du personnel, on parlera alors d'insulte.

Il existe deux types d'injures, l'injure publique et l'injure privée :

**-L'injure publique est un délit qui relève du tribunal correctionnel ;**

**-L'injure privée est une contravention qui relève du tribunal de police.**

On entend par injure publique, un propos pouvant être entendu ou lu par un public inconnu et imprévisible. Les injures publiées et partagées sur les réseaux sociaux publics relèvent de la sphère publique.

On entend par injure privée un propos prononcé devant un cercle restreint de personnes ayant un intérêt commun. Une injure lancée dans la cour d'un immeuble ne sera pas considérée comme privée car elle peut être entendue par un public inconnu. En revanche, une injure lancée au sein d'une même communauté et dans un cercle restreint sera considérée comme non publique.

Les paramètres du compte de la personne en cause sont importants et s'appliquent à la toile ! Si l'injure est publiée auprès d'un cercle restreint d'amis, dans un cadre privé, bloqué pour le public, alors, il s'agira d'une injure non publique. Si en revanche l'injure est postée en mode public et qu'elle peut être vue par tous, être enregistrée et partagée sans difficulté, alors, il s'agit d'une injure publique.

#### **▪ La diffamation :**

En fonction des paramètres du compte, les propos tenus sur

un réseau social peuvent aussi être considérés comme une diffamation publique. Selon le verrouillage choisi par le détenteur du compte, les propos tenus peuvent être accessibles à tout internaute ou à un cercle plus ou moins restreint d'amis. Ainsi lorsque les propos tenus sont diffusés sur un compte accessible à tous, il s'agit d'une diffamation publique.

Stricto sensu, la diffamation consiste en une allégation – ou l'imputation d'un fait- qui porte atteinte à l'honneur et à la considération d'une personne. Elle peut être d'ordre raciste, sexiste, homophobe. Elle relève d'une procédure spécifique permettant de protéger la liberté d'expression.

En cas de plainte, les propos diffamatoires peuvent faire l'objet de vérifications. Si l'accusation n'est pas vérifiable, on dit alors qu'elle relève de l'injure.

Si vous avez été victime dans une pareille situation, n'hésitez pas à appeler les équipes de Net Ecoute 0800 200 000 qui sont là pour vous aider et vous conseiller.

---

## **« Usages numériques et violences en ligne » auprès des 10-19 ans et leurs parents – Février 2020**

*Association e-Enfance / Lab Heyme / OpinionWay (février 2020)*

**Etude sur les cyberviolences réalisée du 4 au 14 février 2020,**

auprès de 1 000 parents et leurs enfants adolescents (500 collégiens âgés de 10 à 15 ans ; 500 lycéens âgés de 15 à 19 ans).

L'échantillon est représentatif de cette population sur les critères de sexe, d'âge, et de région des adolescents.

## USAGES NUMÉRIQUES

- Les foyers possèdent en moyenne plus de **5 équipements numériques** (5,2) (smartphone, TV, ordinateur portable, console de jeux, tablette).
- **2 lycéens sur 10** disent être connectés aux équipements numériques en permanence.
- **Usage passif des adolescents sur les écrans : 70 % des ados regardent des vidéos.**
- **52 % des adolescents** déclarent envoyer des messages privés via les réseaux sociaux.
- **62 % des adolescents** se disent incapables de vivre sans leur smartphone plus d'une journée.
- **Quant aux parents, pour 22 % d'entre eux, Snapchat** fait partie des 3 réseaux sociaux les plus utilisés.

## IMPACTS DU NUMÉRIQUE SUR LES JEUNES

- La conscience des risques associés au numérique est partagée par les parents et leurs enfants.
- Pour les parents, l'usage du numérique **engendre principalement des risques psychologiques** : problèmes de concentration (68 %) et troubles de l'humeur (excitation, agressivité etc.) (58 %).
- Les adolescents déclarent également être concernés par de sérieux troubles psychologiques **au moins 1 fois par mois** : problèmes de concentration, troubles de l'humeur, sentiment d'avoir une vie moins bien que celle des autres, perte de confiance en soi, ou encore sentiment d'angoisse.

- **Pour limiter les effets négatifs** du numérique sur les jeunes, la majorité des parents (56 %) évoquent spontanément **des règles et des limitations d'usage**, avant la prévention et l'éducation, une perception partagée par les adolescents qui évoquent **un besoin de « règles » (41 %)**, dont **« une limite d'usage/temps de connexion » (24 %)**.

## **ETAT DES VIOLENCES EN LIGNE**

**1 adolescent sur dix** déclare avoir été déjà victime de cyber-harcèlement.

**Les raisons principalement évoquées par les victimes sont :**

- la « **jalousie / l'envie** » : 39 %
- le « **physique** » : 33 %
- la « **vengeance** » : 22 %

**Les premières raisons évoquées par les auteurs qui ont posté, partagé, liké un commentaire insultant sont :**

- « **pour rigoler** » : 27 %
- « **faire comme les autres** » : 26 %

**15 % des adolescents** estiment que « liker » un commentaire insultant n'est pas considéré comme du cyber-harcèlement.

**21 % des adolescents** déclarent connaître un proche ayant déjà été victime de cyberviolences.

**Pour 9 adolescents sur 10** victimes de ces violences en ligne, le premier réflexe est d'**en parler** et majoritairement à **leurs parents**.

## **RÔLE DES PARENTS**

- Ils **sous-estiment** la capacité de leurs enfants à être **auteurs** de violences en ligne : leurs enfants sont 2 fois plus nombreux à déclarer avoir été auteur de

violences en ligne que leurs projections.

- Et seulement **42 % des parents** ont déjà abordé avec leurs enfants le risque de pouvoir nuire à quelqu'un en ligne (de manière volontaire ou non).
- **Ils identifient partiellement** les raisons qui poussent les adolescents à exercer des violences en ligne : ils pensent qu'ils agissent majoritairement par **conformité sociale**.
- **56 % des adolescents auteurs de violences** n'ont eu aucune sanction ni subi aucune conséquence suite à leur acte. **22 % des adolescents auteurs de violences en ligne** ont été sanctionnés par leurs parents et seulement **4 % par l'établissement scolaire**.
- Pourtant la responsabilisation a un réel impact : **9 adolescents auteurs sur 10** ayant subi une conséquence de leur acte reconnaissent **avoir pris conscience** de leur geste.

## **SOLUTIONS PROPOSÉES**

- Parents et adolescents s'accordent sur un besoin de « **renforcer les sanctions à l'égard des auteurs de violences en ligne** » **68% (parents), 65 % (adolescents)**.
- **La moitié des parents (51 %)** plébiscite aussi un besoin de formation pour les adultes (à la fois pour les parents et les professionnels).

---

# **Safer Internet Day : Journée internationale de prévention**

# **pour un Internet plus sûr**

Avec les confinements successifs, les jeunes ont été toujours plus exposés aux violences liées à l'univers numérique. L'Association e-Enfance enregistre une hausse de 57 % des cyberviolences sur sa ligne d'assistance Net Ecoute en 2020 (vs 2019) avec une part des 15-17 ans en forte augmentation. Toutes les formes de violences numériques sont concernées, notamment celles à caractère sexuel. Le cyber-harcèlement a notamment près de doublé sur l'année, porté par l'explosion du chantage à la webcam et du revenge porn.

Lire le communiqué